

NOTE

DE SERVICE

Diffusion interne : P
Diffusion externe : 0
Service rédacteur : DRH-DPG
Plan de classement : 3.13

Pas de diffusion papier.

Le 21 novembre 2016

Direction Générale
2, av. de Saint-Mandé
75570 Paris Cedex 12

- **Objet** : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)- Barèmes IFSE-CIA Corps des attachés d'Administration, des secrétaires administratifs, des adjoints administratifs.

Mots clés : Personnel, personnel fonctionnaire, fonctionnaire, personnel-administratif.

Processus responsable : Gérer les ressources humaines.

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 crée, à compter du **1er janvier 2016**, un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les Attachés d'Administration, les Secrétaires Administratifs et les Adjointes Administratifs.

Le RIFSEEP remplace les dispositions du décret n° 2005-1784 du 30 décembre 2005 relatif au régime indemnitaire applicable aux personnels de l'Office National des Forêts pour ces trois corps. En conséquence, les notes de service qui y sont rattachées sont abrogées.

La présente note complète les notes NDS-16-P-163 et NDS-16-P-164 du 25 juillet 2016 sur les modalités de mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2016 au sein de l'Office National des Forêts. Elle a pour objet de faire connaître, pour les corps concernés, le montant de l'indemnité de fonctions, de sujétions et expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA).

Rappel du dispositif

- ▶ **L'IFSE** est versée mensuellement au vu de la quotité de travail. Son montant est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Pour ce faire, le décret précise que les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps sont réparties au sein de différents groupes, au regard de trois critères professionnels :
 - encadrement/coordination/pilotage/conception ;
 - technicité/expertise/expérience/qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
 - sujétions/degré d'exposition du poste.
- ▶ **Le CIA** (composante facultative) tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, il est versé annuellement. Son montant est modulé et attribué en une fraction.

.../...

Les montants par corps, grade et groupe de fonctions

Le montant de l'IFSE et du CIA est fixé par corps. Il tient compte du grade et du groupe de fonctions. Ainsi le montant individuel de l'IFSE peut évoluer à plusieurs occasions et en particulier en cas de changement de groupe de fonctions ou en cas de changement de grade.

Les montants par corps, grade et groupe de fonctions sont joints en annexe de la présente note.

Dispositions particulières

Le passage au RIFSEEP s'accompagne d'une garantie financière permettant aux personnels, qui, lors du passage à l'IFSE, perçoivent un montant inférieur aux montants de la PSR et de la PGSE qu'ils percevaient (hors modulation), de conserver le montant indemnitaire perçu en 2015 (hors modulation).

Ce maintien n'est plus garanti en cas de changement de poste.

Le Directeur Général,



Christian DUBREUIL

**ANNEXE à la note de service :
Barèmes IFSE – CIA**

1 - Montant IFSE – CIA : Corps des Adjoints Administratifs

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA
	AAP1	AAP2	AA1/AA2	Tous grades
Groupe 1	6 150	5 650	5 400	500
Groupe 2	5 667	5 417	5 267	333

A Paris (hors logé NAS)

	IFSE			CIA
	AAP1	AAP2	AA1/AA2	Tous grades
Groupe 1	8 340	8 040	7 840	500
Groupe 2	8 160	7 860	7 660	333

2 - Montant IFSE-CIA : Corps des Secrétaires Administratifs

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA
	SACE	SACS	SACN	Tous grades
Groupe 1	9 500	8 900	8 600	800
Groupe 2	8 730	8 630	8 530	700
Groupe 3	8 600	8 500	8 400	600

A Paris, et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA
	SACE	SACS	SACN	Tous grades
Groupe 1	11 200	10 846	10 150	800
Groupe 2	10 700	10 129	9 600	700
Groupe 3	9 920	9 500	9 400	600

3 - Montant IFSE-CIA : corps des Attachés d'Administration

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA
	AAHC	AAP	AA	Tous grades
Groupe 1	20 205	19 637		4 667
Groupe 2	17 182	16 614	16 317	2 000
Groupe 3	16 100	13 900	13 398	1 200
Groupe 4		12 060	11 763	800

En résidence administrative à Paris et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA
	AAHC	AAP	AA	Tous grades
Groupe 1	23 333	21 496		4 667
Groupe 2	20 800	19 300	17 880	2 000
Groupe 3		16 800	14 961	1 200
Groupe 4		14 500	13 326	800